

Les religieux les investissements le plaidoyer

Mars 2007

•



Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
4, rue Jean Lantier – 75001 Paris

S O M M A I R E

Les interventions de ce document ont été faites lors la rencontre CCFD/congrégations qui a eu lieu à Paris le 7 décembre 2006

- ❑ **Page 1 - Présentation du groupe de travail**
Témoignage d'Hervé Bougeard
Equipe économique des Missionnaires de la Salette

- ❑ **Page 3 - Argumentaire**
60 entreprises françaises côtées en bourse

- ❑ **Page 12 - Ethique et Investissement et la Responsabilité Sociale des Entreprises**
Michelle Barrot - Petite Sœur de l'Assomption

- ❑ **Page 17 - La contribution des multinationales au développement des pays du Sud**
Cécile Renouard - Religieuse de l'Assomption

- ❑ **Page 28 - Epargne solidaire - Epargne éthique**
Donnez du sens à votre argent
Julie Stoll, Direction de la relation donateurs et grand public du CCFD



Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
4, rue Jean Lantier – 75001 Paris

Présentation du Groupe de travail 2006

Lors de la rencontre Ccfd/Congrégations de PARIS en octobre 2005 sur le thème : **Les investissements éthiques et solidaires - complexité et impacts**, diverses questions ont été abordées :

- Présentation des trois types d'Investissements proposés par le Ccfd
Martine Morincome, Directrice Administration Finances au Ccfd
- Performances financières de ces Investissements
Laurence Loubières, Analyste en placements éthiques à la Société Meeschaert
- Impact de Eurco Solidarité en Europe de l'Est
Sophie Zaccharia, chef de service Europe Centrale et Orientale
- Impact de Ethique et Partage sur le Plaidoyer International
Nathalie Grimoud, chargée de l'économie solidaire au Dép. Etudes et Plaidoyer du Ccfd
- Impact de Faim et Développement sur la micro-finances
Christian Schmitz, Président du Directoire de la SIDI

Les débats ont porté sur les investissements et le plaidoyer, ainsi que sur la responsabilité sociale des entreprises. Il a été convenu qu'un groupe de travail se constituerait pour poursuivre la réflexion :

Hervé Bougeard – Missionnaire de la Salette, membre de l'équipe économique

Congrégation de droit romain fondée en 1879 - 950 membres. Présence dans 26 pays : Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Inde, Afrique / Angola / Madagascar. Mission de réconciliation. Paroisses et sanctuaires. 1988 : reconnaissance légale en France, ouvre la possibilité de recevoir dons et legs. Vie internationale très forte. Une équipe internationale permanente à la Salette.

Marie-Françoise Farouault – Assistante Générale des Sœurs de la Charité de Notre Dame d'Evron. Membre du Comité de Pilotage Ccfd/congrégations de 2000 à 2006. La congrégation de la Charité de ND d'Evron a été fondée en 1862. Congrégation de droit romain dont le siège est en Mayenne à Evron. Implantations en France, Grande Bretagne, Côte d'Ivoire, Burkina, Pérou.

Christiane Grossin – Ursuline de Jésus (Vendée).

Congrégation de droit romain. Fondée en 1802. Présence dans 10 pays : Afrique / Cameroun, Amérique du Sud / Bolivie / Equateur / Chili, France, Irlande, Italie, Espagne. A travaillé pendant 15 ans dans la pastorale des migrants en Vendée. Depuis 1998 : gestion du patrimoine de la congrégation, équipe économique de la Province de France, Equipe économique internationale. Membre du conseil de surveillance de la Sidi.

Laurence Loubières - Analyste en placements éthiques à la Société Meeschaert

En contact avec les congrégations religieuses dans le monde anglo-saxon et autres institutions financières. Pour voir quelles entreprises intègrent le mieux les enjeux éthiques. Veille, rencontre, dialogue, études... *La société Meeschaert gère le fonds Ethique et Partage du Ccfd.*

Christiane Vanvincq – chargée du Lien CCFD/congrégations

Témoignage

Hervé Bougeard – *Equipe économique des Missionnaires de la Salette*

C'est ma nouvelle responsabilité aux affaires économiques de ma province qui m'a fait répondre à la sollicitation du CCFD de participer au groupe de travail sur « les religieux, les investissements et le plaidoyer ». Ceci m'a provoqué et incité à m'engager et m'investir un peu plus dans cette démarche. Depuis pas mal de temps déjà, j'étais sensibilisé aux projets du CCFD et quelque chose s'est renforcé chez moi en participant durant l'été 2003 à un voyage d'immersion de la région Rhône Alpes au Brésil.

L'accompagnement d'une équipe MCC à Grenoble contribue aussi à ma réflexion. En 2006, le congrès du Mouvement des Cadres Chrétiens avait pour thème « Demain, serons-nous solitaires ou solidaires ? ». La vie économique de ma province n'était pas non plus un sujet ignoré mais je ne m'en étais jamais occupé jusqu'à présent. C'est dans ce contexte que j'ai été confronté aux problèmes économiques et une question importante tout de suite s'est posée à moi, celle du placement de l'argent ! Je connais les soucis de nos congrégations :

- Ne pas faire n'importe quoi avec l'argent, d'autant que nous avons tous le souci de faire vivre à nos *anciens* une retraite décente (ils sont nombreux aujourd'hui) : il faut faire des économies...
- Si j'ai bien compris, il y a assez longtemps que des congrégations se sont attelées à cette question...
- J'ai très vite trouvé très *drôle* d'entendre toutes les banques nous dire qu'elles sont « *spécialisées et ont des solutions adaptées pour les congrégations religieuses* »...

En résumé :

- J'ai aimé la réflexion du petit groupe sur « les religieux, les investissements et le plaidoyer », surtout l'expérience et le professionnalisme des personnes que j'y ai rencontrées...
- J'ai fait la découverte de ce qui existe : les associations qui ont déjà une grosse expérience (ICCR, CIDSE, Ethique et Investissement...);
- Je réalise que ce qui se fait à l'étranger a plus d'une longueur d'avance.... Et aussi que la participation des congrégations féminines devance largement celle des congrégations masculines...
- J'ai la conviction que l'utilisation de l'argent est un lieu de cohérence de notre engagement religieux, voire de notre vœu de pauvreté. Nous l'avons bien exprimé en soulignant le fait qu'investir n'est pas un acte neutre.

Nous (les religieux) sommes conscients de représenter un collectif énorme et moi j'ai mieux saisi cette force. J'ai mieux compris sans doute la pertinence de notre réflexion sur « les religieux, les investissements, le plaidoyer » : l'argent n'est pas le moindre domaine de notre lien avec le tiers monde et les pays du sud, puisque nous gérons souvent le leur... Alors, ce ne serait pas si mal si toutes les congrégations s'y mettaient... Pour sûr, ce serait une sacrée puissance devant le rouleau compresseur de la finance.

Hervé Bougeard
7/12/2006

Argumentaire

Par le biais de leurs placements financiers en actions et en obligations, les congrégations contribuent au développement des entreprises.

Elles ont de ce fait une double responsabilité :

- **Investir en cohérence avec la foi chrétienne**

Investir n'est pas un acte neutre puisque l'on choisit ainsi de financer l'activité d'une entreprise ou d'un secteur d'activité. Par la pression que l'on exerce sur l'entreprise en tant qu'actionnaire, on induit aussi un type de comportement d'entreprise.

Il est donc important que les congrégations définissent pour elles-mêmes une politique d'investissement qui leur soit propre :

- Quels sont les secteurs économiques éventuels à exclure ?
- Quels sont les secteurs économiques à privilégier ?
- Quels sont les critères de sélection des entreprises à mettre en œuvre ?

La congrégation peut aborder ces questions en interne puis avec son ou ses intermédiaires financiers.

Des fonds éthiques, ou socialement responsables, existent aujourd'hui et proposent différents modes de sélection d'entreprises sur la base de critères qui ne sont pas uniquement financiers mais qui ont trait à l'activité de l'entreprise, à son comportement vis à vis de l'environnement, des personnes, à sa prise en compte des Droits de l'Homme etc.

Vous pouvez donc effectuer une sélection parmi des fonds de ce type qui existent après vous être renseignés sur les critères de sélection et les démarches mises en œuvre. Vous pouvez également attirer l'attention de votre gestionnaire sur les critères que vous souhaitez voir pris en compte et mettre en place éventuellement un mode de gestion qui soit davantage le reflet de vos préoccupations.

- **Demander aux entreprises de se comporter de façon responsable**

En tant qu'actionnaires et en tant que chrétiens à la recherche d'une plus grande justice, les religieux ont la responsabilité de demander aux entreprises dont ils financent l'activité de mieux prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Des religieux se sont déjà organisés en associations qui privilégient l'un ou l'autre mode d'action : la rencontre régulière des directions d'entreprises, la publication d'études et de rapports, l'exercice concerté des droits de vote en assemblée générale ou encore le dépôt de résolutions lors d'assemblées générales. Le but ultime étant de se faire entendre des dirigeants pour qu'ils modifient le comportement des entreprises.

• Les perspectives pour un réseau européen

Le CCFD a un potentiel de sensibilisation. Culture de militantisme et de dialogue avec le monde économique. La Direction *Etudes et Plaidoyer* s'intéresse à la Responsabilité Sociale des Entreprises par une démarche de plaidoyer auprès de la société Carrefour. Les Directions *Relation Donateurs* et *Administration Finance* s'occupent de la gestion des Fonds Communs de Placement et du comité d'Ethique du fonds « Ethique et Partage ».

Le Ccfd a des partenaires dans de nombreuses régions du monde. La direction *Etudes et Plaidoyer* est une force de réflexion et de veille dans de nombreux domaines économiques et politiques :

1. l'aide publique au développement
2. le commerce agricole international
3. paix et droits humains
4. l'économie solidaire

Les congrégations religieuses sont des investisseurs et des donateurs qui ont une visée éthique et de justice indéniables. Elles ont un réseau inégalable grâce à leurs membres répartis dans le monde entier.

- Prendre conscience du poids (pouvoir) que représentent les religieux ;
- Considérer leur présence dans le monde entier : tous les pays du monde, tous les milieux...
- Voir que les religieux sont autochtones dans tous les pays du monde : chez eux partout !
- Considérer leur nombre dans le monde...
- Force naturelle de lobbying par l'intermédiaire de nombreuses relations...
- Force financière et d'investissement dans les sociétés...
- Ils ont tous des impératifs de placements et sont des acteurs économiques...
- Les religieux sont une force militante naturellement portés à défendre les valeurs de justice.
- La finance est un levier important sur lequel ils peuvent agir avec d'autres....
- Il faut aussi réaliser le pouvoir (responsabilité) qu'ils n'exercent pas...
- Une forme d'action en inter-congrégations...

La société Meeschaert est en lien avec les entreprises auprès desquelles, en tant que gestionnaire des patrimoines, elle exerce une fonction de veille et d'interlocuteur pour le compte de ses clients. Elle travaille habituellement avec le CCFD pour la gestion du fonds éthique et partage.

Quel type d'action ?

- Envisager une action de surveillance des entreprises
- Viser prioritairement des entreprises françaises dans les pays du Sud.
- Déterminer un thème porteur (sida, eau, nourriture...).
- Ou... rejoindre d'autres associations déjà impliquées dans ces démarches.

Nous nous sommes interrogés :

1. Sur la pertinence d'impliquer les communautés religieuses implantées dans les pays du Sud pour participer à la surveillance des comportements des grandes sociétés françaises qui sont dans leur environnement. (*voir la liste des entreprises concernées*).
2. Sur la constitution d'un réseau européen de religieux, sachant que pour mettre en route un tel réseau il faudrait un noyau dur de personnes et/ou associations prêts à investir du temps et des compétences. (*voir la liste d'associations déjà en route*)).

☞ **Le Ccfd** : ne prendra pas en charge ce pilotage mais peut venir en appui ponctuellement. La Direction *Etudes et Plaidoyer* s'intéresse à la Responsabilité Sociale des Entreprises et suit déjà le dossier Carrefour en lien avec la Société Meeschaert.

☞ **Ethique et Investissement** : Cette association devrait être la plus à même de relayer les questions que nous nous sommes posées. Leur apport serait sûrement utile pour notre rencontre du 7 décembre 2006.



Ethique et Investissement (Paris, France)
www.ethinvest.asso.fr

L'association **Ethique et Investissement**, créée en 1983, rassemble 160 membres (pour moitié des congrégations et pour moitié des particuliers) autour d'une recherche d'éthique en matière de placements financiers. L'idée de sa création est venue d'un groupe de religieuses qui souhaitent pouvoir orienter leurs placements par des choix responsables. Certaines de ces religieuses, économes de leur congrégation, avaient en effet été interpellées par leurs sœurs des pays du Sud qui ne comprenaient pas que la congrégation investisse dans des entreprises qui polluaient leur environnement ou qui avaient un impact négatif sur les pays où elles travaillaient.

L'association organise 3 fois par an à Paris des rencontres ouvertes à tous autour de secteurs économiques (l'énergie, le secteur bancaire, l'agroalimentaire) ou de thèmes (la gouvernance des entreprises, le développement durable ...) Lors de ces rencontres, des entreprises sont invitées à présenter comment elles intègrent les enjeux sociaux et environnementaux de leur activité. Participent également des acteurs de la société civile : experts, associations, syndicalistes...qui présentent leur témoignage en contrepoint des entreprises.

Entre novembre 2005 et juin 2006, l'association a organisé 3 rencontres à Paris :

- Sur le secteur pharmaceutique, avec notamment la société Bristol-Myers Squibb France et différents experts
- Sur la gouvernance d'entreprise avec la participation d'universitaires, de la société SEB, d'une fondation d'investissement suisse ETHOS
- Sur le secteur bancaire, avec la participation de la banque FORTIS, du centre des jeunes dirigeants d'entreprise

☞ *Actuellement, un groupe de travail* a démarré : il est composé d'associations membres de la CIDSE (CAFOD Angleterre, TROCAIRE Irlande, CORDAID Pays-Bas, CCFD France) auquel se sont joints d'autres organisations (Secours Catholique Caritas France, ECCR Angleterre, Ethique et Investissement). Ils cherchent à impliquer tous leurs réseaux « chrétiens » dans la recherche d'informations sur le comportement des *entreprises extractives (pétrole, or, diamants...)*. A partir de ces informations, ils mettront en place une démarche de dialogue avec les dirigeants des sociétés du *Nord*. Nous ne sommes donc pas les seuls à nous poser la question d'un réseau européen... C'est probablement dans ce cadre là qu'il serait le plus pertinent de s'engager...



La CIDSE est une alliance de 15 organisations catholiques d'Europe et d'Amérique du Nord oeuvrant pour le développement. Des personnes issues d'associations membres ont décidé de constituer un groupe de travail sur les industries extractives en lien avec d'autres acteurs mobilisés sur le même sujet.

☞ *Les CSM - conférences des Supérieur(e)s majeur(e)s* : Aux Etats-Unis et au Canada les CSM sont très partie prenante de ces actions, elles sont souvent le moteur qui devance et entraîne les congrégations.

• Ce qui existe déjà ailleurs dans le monde



Interfaith Center on Corporate Responsibility (New York, Etats-Unis)
www.iccr.org

ICCR est une association créée en 1971 à une époque où se posaient les questions du soutien à la guerre du Vietnam, au régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Cinq personnes issues du monde religieux ont réfléchi à une nouvelle façon de se faire entendre des entreprises au-delà des campagnes de protestation et qui consistait à utiliser leur position d'actionnaires pour déposer des résolutions aux AG des entreprises.

ICCR fête cette année ses 35 ans d'existence et regroupe 275 congrégations, diocèses, églises protestantes, communautés juives mais également sociétés de gestion, fonds de pension. Leur objectif est de nouer le dialogue avec les entreprises autour des 9 thèmes des groupes de travail qui la composent et de déposer des résolutions à l'AG lorsque le dialogue rencontre une impasse.

Pour orienter son action, ICCR se pose les questions suivantes :

- Est-ce que le sujet concerne la justice sociale ?
- Est-ce que ces sujets correspondent à des politiques propres aux membres d'ICCR ?
- Est-ce que l'action d'ICCR peut être efficace sur ce sujet ?
- Est-ce qu'il serait irresponsable de ne pas agir ?
- Est-ce que le sujet peut être abordé sous l'angle de l'amélioration du comportement ?

Moyens d'action

Utiliser le pouvoir d'investissement pour atteindre le sommet de l'entreprise. Viser le plus haut possible (le Conseil d'Administration).

Stratégie

- Déposer des résolutions en AG : tout actionnaire qui détient 2 000 \$ peut déposer une résolution. En France il faut posséder 0,5 % du capital. Aux Etats-Unis ce n'est pas contraignant mais ils jouent sur le signal *publicitaire*. Avant de déposer une résolution, ils dialoguent là où il y a impasse, puis déposent une résolution. Souvent la question se résout avant l'AG.
- Publier : il s'agit de publications d'études spécifiques qui font avancer les choses : 3 ou 4 petits livrets par an de grande qualité qui les rendent crédibles et audibles dans le monde des affaires.
- Participer à des actions plus générales sur les thèmes travaillés par l'intermédiaire de 9 groupes de travail : Droits de l'Homme - Accès à l'eau et à la nourriture - Justice environnementale - Réchauffement climatique - Accès à la santé - Gouvernance des entreprises - Militarisation de la société - Chaînes d'approvisionnement et relations avec les fournisseurs - Accès aux finances.

Voici des exemples d'actions récentes

- **ICCR et le traitement pédiatrique du SIDA**

Au cours d'un voyage d'étude en Afrique pour étudier le comportement des entreprises pharmaceutiques dans la lutte contre le SIDA, des membres d'ICCR ont réalisé que les entreprises avaient des programmes de mise à disposition d'Anti Rétro Viraux à l'attention des adultes mais pas à l'attention des enfants. Or des millions d'enfants sont infectés par le virus. ICCR a donc rédigé un rapport à l'attention des conseils d'administration des groupes pharmaceutiques américains pour leur demander de mettre au point des formulations pédiatriques de leurs produits ainsi que le développement de filières de distribution.

Une de ces entreprises, Bristol Myers Squibb, a décidé de s'appuyer sur les conclusions du rapports d'ICCR pour développer de tels produits et a envoyé une équipe de pédiatres travailler sur la question en Afrique.

- **ICCR et les chaînes d'approvisionnement**

Du fait de son professionnalisme et de sa longue expérience, ICCR a acquis une bonne réputation auprès des entreprises qui parfois sollicitent l'association pour travailler avec elles sur certaines questions. Ainsi, Disney et Mc Donald's sont venus voir ICCR pour mettre en place un programme d'amélioration de la fiabilité des chaînes d'approvisionnements en jouets en provenance de la Chine. Ce projet commun a pour objectif d'améliorer les conditions de travail locales par le respect des droits de l'homme et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail par les fournisseurs chinois.

- **ICCR a déposé, en 2006, 238 résolutions aux AG de 147 entreprises américaines**



Ecumenical Council for Corporate Responsibility (Oxford, Angleterre)

www.eccr.org.uk

ECCR est une association œcuménique fondée en 1989 en Angleterre et qui rassemble une soixantaine de congrégations, églises protestantes, particuliers, autour du comportement des entreprises dont les membres sont actionnaires. Les deux orientations principales sont :

- Faire en sorte que les entreprises écoutent et tiennent compte du point de vue des institutions chrétiennes à propos de leur comportement ;
- Permettre aux institutions chrétiennes de réfléchir à une orientation de leurs placements financiers qui soit cohérente avec la foi.

L'association a beaucoup travaillé notamment dans le domaine des industries extractives (pétrole, diamants et minerais...) en rencontrant régulièrement des entreprises comme Shell ou Rio Tinto, en déposant des résolutions lors des Assemblées Générales de ces sociétés, en publiant des rapports sur certaines thématiques.

• **ECCR et Shell**

ECCR est en dialogue avec Shell depuis de nombreuses années. En 2006, ECCR a décidé de déposer une résolution à l'AG de Shell afin de demander à la société de mieux prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de son activité au Nigéria, en Irlande, en Russie. ECCR a rassemblé des informations provenant notamment du travail d'un missionnaire irlandais basé au Nigéria qui suit de près le comportement des industries pétrolières basées dans le delta du Niger. La résolution n'a été soutenue que par 17% des voix mais parmi elles figuraient certains des principaux Fonds de pension anglais.

• **ECCR et Rio Tinto**

En 2006 ECCR a publié une étude sur le comportement de Rio Tinto, groupe minier anglo-australien très important. Le rapport analyse les différences entre le discours très élaboré de l'entreprise en matière sociale et environnementale et la perception qu'en ont plusieurs communautés locales touchées par son activité en Indonésie, en Angleterre, au Canada, en Australie.



Regroupement pour la Responsabilité Sociale et l'Équité (Montréal, Canada) www.rrse.org

RRSE fédère des institutions religieuses et des particuliers et a pour objectifs :

- de soutenir ses membres, notamment des institutions religieuses, afin de favoriser une gestion responsable des ressources dont ils disposent dans une perspective de justice sociale ;
- de promouvoir la responsabilité sociale dans les domaines des droits humains, de l'environnement et de l'équité, entre autre auprès des entreprises.

Les moyens utilisés sont :

La formation des membres, les échanges et la collaboration avec des organismes poursuivant les mêmes objectifs, des recherches sur des sujets liés au développement durable, à la responsabilité sociale des entreprises et à la bonne gouvernance, le dialogue avec les entreprises, l'appui et la présentation de propositions d'actionnaires liées au respect des droits de la personne, des travailleurs et des travailleuses, ainsi que de l'environnement.

En 2006, RRSE a déposé des résolutions d'actionnaires dans 3 entreprises canadiennes :

- **ALCAN**, pour la défense des droits de l'homme autour d'un projet minier en Inde. La proposition met en évidence, notamment, la nécessité pour l'entreprise de respecter le droit à un consentement préalable, libre et éclairé des communautés locales qui seront touchées par le projet.
- **Bombardier**, pour inciter le groupe à développer une politique sur les droits humains étant donné l'implication du groupe dans des projets industriels en Chine (notamment le projet de chemin de fer Qinghai-Tibet qui pourrait avoir des impacts négatifs sur les droits humains des Tibétains),
- **Barrick Gold** à propos d'un projet de mine à ciel ouvert à Pascua-Lama, à la frontière du Chili et de l'Argentine. Une première résolution vise à aligner l'entreprise sur les normes internationales quant au droit à l'eau et aux consultations des populations notamment. Une seconde résolution vise l'adhésion à *l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)* qui permet aux entreprises, aux pays hôtes et aux parties prenantes de décider de la meilleure façon de divulguer les sommes payées et reçues dans le cadre de l'exploitation de ressources naturelles.



Kairos (Toronto, Canada)

www.kairoscanada.org/f/index.asp

Rassemblement œcuménique d'associations autour des questions de justice, comportant un volet d'actions autour du comportement des entreprises.

KAIROS travaille en lien avec ICCR, avec RRSE et invite ses membres à soutenir des résolutions d'actionnaires déposées aux Assemblées Générales.



Oikocredit (Amersfoort, Pays-Bas)

www.oikocredit.org/site/en/

Organisme d'aide au développement par le micro-crédit, Oikocredit, d'inspiration protestante a été fondé en 1975 aux Pays-Bas. C'est un peu l'équivalent de la SIDI.

Oikocredit a adopté une politique d'investissement responsable concernant ses placements financiers.

L'organisation fédère également un réseau d'églises et d'institutions protestantes autour de la réflexion sur les politiques d'investissement responsables.

En 2005, Oikocredit a organisé un séminaire sur la Transparence nécessaire des investissements financiers issus des communautés et institutions religieuses.

A cette rencontre participaient des membres de différentes églises (Catholiques, Eglise anglicane, Eglise de Suède, réformés allemands, luthériens suisses...)



Benchmarks Foundation (Johannesburg, Afrique du Sud)
www.bench-marks.org/befsa/

Rassemblement œcuménique des églises d'Afrique du Sud créé en 2001, il poursuit trois objectifs : La promotion d'une réflexion à propos d'investissements financiers responsables, éthiques et favorisant le développement durable au sein des églises et des communautés religieuses ; la surveillance du comportement des entreprises et les encourager à adopter un comportement plus responsable ; la promotion d'une parole qui interpelle les entreprises lorsqu'il y a inadéquation entre les discours des entreprises et leurs pratiques.

En 2003, cette organisation a publié en lien avec ICCR, ECCR et d'autres instances en Chine, en Australie, **the Bench Marks Principles** qui est un répertoire de critères d'évaluation du comportement des entreprises au regard de la foi chrétienne. Cet outil est destiné notamment à aider les instances chrétiennes à construire leur politique d'investissement.

L'association consacre une grande partie de son travail aux industries extractives très présentes en Afrique du Sud (mines d'or, de diamants, de métaux précieux). En 2005 l'association a étudié notamment l'impact réel des politiques sociales et environnementales d'une entreprise minière sur des communautés villageoises. Elle s'intéresse également aux activités du secteur bancaire et des chaînes de supermarchés.



Peuples Solidaires (Rennes, France)
www.peuples-solidaires.org

La fédération Peuples Solidaires n'est pas d'inspiration chrétienne à l'origine. Elle est une association de solidarité internationale née en 1983. Elle rassemble des adhérents individuels et des groupes locaux qui souhaitent agir pour un "développement solidaire de tous les peuples". Elle regroupe 80 associations locales, 300 adhérents individuels et 7 500 personnes participent aux campagnes de son Réseau-Solidarité.

Un des 4 axes de travail de Peuples Solidaires est de militer pour mettre l'économie au service de l'homme en défendant les droits économiques sociaux et culturels des personnes. Peuples Solidaires s'intéresse dans ce cadre à la Responsabilité sociale des entreprises qui opèrent dans les pays du Sud. La fédération agit notamment par le biais des campagnes régulières de lettres de son Réseau-Solidarité qui dénoncent des mauvais comportements d'entreprises qui ont pour conséquence de bafouer les droits humains.

En 2006, des exemples d'appels urgents relayés par Peuples Solidaires aux membres de son réseau ont porté sur le comportement d'Yves Rocher au Burkina Faso, de Coca-Cola en Haïti, de Publicis en Thaïlande, de Toyota aux Philippines...

60 entreprises françaises cotées en bourse

1. Accor SA
2. Air France-KLM
3. Air Liquide
4. Alcatel SA
5. Alstom RGPT
6. Areva SA
7. Ass Generales de France
8. Atos Origin SA
9. AXA SA
10. BNP Paribas
11. Bouygues
12. Carbone Lorraine
13. Carrefour SA
14. Casino Guichard Perrachon SA
15. Cie de Saint-Gobain
16. Ciments Français
17. Clarins
18. Club Méditerranée
19. CNP Assurances
20. Cie Gén de Géophysique SA
21. Crédit Agricole SA
22. Dassault Systèmes SA
23. Dexia
24. Eiffage
25. Electricité de France
26. Essilor International SA
27. Faurecia
28. France Telecom SA
29. Gaz de France
30. Groupe Danone
31. Havas SA
32. Hermès International
33. Imerys SA
34. JC Decaux SA
35. L'Oreal SA
36. Lafarge SA
37. Lagardère SCA
38. Moët Hennessy Vuitton SA
39. Michelin
40. Natexis Banques Populaires
41. Pernod-Ricard SA
42. Peugeot SA
43. PPR SA
44. Remy Cointreau SA
45. Renault SA
46. Rhodia SA
47. Sanofi-Aventis
48. Schneider Electric SA
49. SEB SA
50. Société Générale
51. Sodexo Alliance SA
52. STMicroelectronics NV
53. Suez SA
54. Thales SA
55. Total SA
56. Valeo SA
57. Veolia Environnement
58. Vinci SA
59. Vivendi SA
60. Zodiac SA

Ethique et investissement et la responsabilité sociale des entreprises

Association loi 1901 créée en 1983

Intervention de Michelle Barrot – 7/12/2006
Petite Sœur de l'Assomption
Membre du Conseil d'Administration de l'Association
Ethique et Investissement

Origine

Sr Nicole Reille avec quelques Economes générales de Congrégations, devant la courbe démographique de leurs Congrégations ont pensé important de réfléchir sur la constitution d'une sorte de "fonds de pension ". Ce fonds aurait pour finalité de répondre aux besoins des sœurs âgées lors de la vieillesse et maladie. Les retraites étant pour beaucoup très faibles en raison de leurs activités antérieures pas ou peu rémunérées.

Une question se pose très vite à elles. Est-ce possible de faire un investissement financier en actions principalement et en même temps de ne pas aggraver par ces choix la situation des populations des pays en voie de développement ? Les multinationales et les grosses entreprises cotées en Bourse ont souvent un impact négatif sur ces populations.

Après de nombreux échanges et prises de contacts, de tous ordres, elles poursuivent leur recherche et rencontrent Monsieur Luc Meeschaert de la Financière Meeschaert. Celui-ci est très intéressé par ce projet et leur dit : «*Occupez-vous des critères éthiques et moi je m'occuperai du fonds*» ; Tout un travail de réflexion et d'analyse des documents de la doctrine Sociale de l'Eglise et des rencontres ont alors permis d'établir 20 critères qui sont notre grande référence. Il faut le souligner ces critères sont plus ou moins repris par les analystes financiers. Vous les trouverez en annexe. Ils s'attachent à la vie de l'entreprise, ses liens avec les personnels, la formation, les salaires, l'emploi des jeunes, l'utilité sociale de l'activité de l'entreprise, l'environnement, le transfert des technologies dans les pays en voie de développement et il faut y ajouter la gouvernance de l'entreprise.

C'est ainsi qu'en 1983 le premier fond éthique français *Nouvelle Stratégie 50* a été créé ; depuis de nombreux fonds éthiques existent. Il reste sage de vérifier si "l'étiquette et le contenu" sont en accord.

Originalité

Les membres de *Ethique et Investissement* sont environ 150, la moitié venant des Congrégations et l'autre moitié composée de laïcs. Ces membres ne sont pas tous actionnaires de ce fonds et tous ceux qui ont des parts dans nouvelle Stratégie 50 ne sont pas membres d'Ethique et Investissement. Ceci explique pourquoi l'Association ne peut décider des valeurs à garder ou à exclure dans ce fonds. Elle peut faire des motions à l'attention du gestionnaire du fonds qui indiquent les priorités à avoir, les points d'attention à garder sur telle ou telle entreprise.

Notre objet

Comme le dit l'article 2 des statuts : *L'Association a pour but d'être un lieu de réflexion, de formation favorisant l'élaboration d'une pensée ouverte sur l'éthique des placements financiers, la place de la personne humaine dans l'économie et on action sur le monde, à partir d'une approche chrétienne ouverte et fondée.*

Dans la poursuite de cet objet nous ne cherchons pas à condamner telle ou telle entreprise, ni à boycotter son action. Nous avons comme priorité le souci de chercher comment dans le temps ce groupe évolue dans ses pratiques, s'il porte attention aux diverses remarques que nous lui adressons.

Activités

Participer

Notre activité consiste d'une part à participer à différents séminaires ou groupes de réflexion de groupes ayant, comme *Ethique et Investissement*, une volonté de recherches et d'actions en matière d'investissements éthiques, à accueillir et partager des expériences, à informer des journalistes, des étudiants qui font des recherches.

Nous sommes actuellement en lien avec différents groupes nationaux et internationaux qui poursuivent les mêmes objectifs ; aux USA ICCR, au Canada RRSE en Angleterre ECCR en Irlande Trocaire, en Suisse Ethos, en Belgique Ethibel, en France Phi Trust ; Ces divers groupes, font un énorme travail pour faire poids sur les entreprises par le biais de l'actionnariat en déposant des résolutions lors des assemblées générales.

Ethique et Investissement s'interroge aujourd'hui sur la manière de poursuivre son action.

Organiser des journées de réflexion

Nous organisons trois fois par an une journée d'information ouverte à tous. Ces journées sont en général bâties sur un thème précis. Voici quelques domaines abordés ces dernières années :

- Secteur pétrolier, à deux reprises, avec la participation du groupe Total. La deuxième journée avait pour thème l'exploitation du pétrole et l'avenir des énergies. Lors de cette journée un responsable du plaidoyer international du Secours Catholique est intervenu. Caritas avait décidé de faire une campagne de sensibilisation "*Publiez ce que vous payez*" s'adressant aux responsables des industries extractives de pétrole. En effet, la manne qui est versée dans les pays du tiers monde n'atteint pas ou si peu les populations pauvres de ces pays à cause de la corruption.

- Secteur pharmaceutique avec Sanofi Aventis.
- Secteur bancaire avec Fortis Banque et le tout dernier, le secteur de la grande distribution.

Lors de ces journées, nous avons le souci de favoriser entre les intervenants et les participants une confrontation d'idées et de réalisations. Nous invitons pour cela des Directeurs de ressources humaines, de développement durable, des syndicalistes, l'une ou l'autre ONG, des Universitaires. Un débat s'instaure entre tous. Le fait de se concentrer sur un seul thème aide à une conscientisation réelle qui éclaire nos choix financiers mais aussi nous rends conscients de l'importance de nos choix comme consommateurs.

Un groupe de travail

Un groupe de travail se réunit 10 fois par an avec des membres du C C F D et les professionnels de Meeschaert. Nous étudions les secteurs d'activités : Produits de luxe – Automobiles - Fières bois/ énergies extractives / chaîne hôtelière....

Nous nous appuyons sur les études de l'agence de notation extra-financière VIGEO. Une première lecture est faite sur l'ensemble du groupe puis sur chaque entreprise de la branche d'activité à partir de critères : social, sociétal, économiques, droits de l'Homme, des notes et des fiches. Ces données sont reprises par les analystes de Meeschaert et relues en regard d'autres informations : ONG, analystes financiers, entreprises, informations directes sur tel groupe, revues de presse. Nous sommes alors en mesure de préciser en regard des vingt critères le classement que nous privilégions.

Questions

Nous devons exprimer un grand regret, celui de ne pas être assez connus. Nous sommes en France un des rares groupes qui apporte une telle qualité de réflexion et d'analyse sur les investissements financiers au regard de valeurs humanistes et chrétiennes.

Notre regret est encore plus grand en voyant que nous n'atteignons pratiquement pas les Congrégations masculines, ni les diocèses : pourquoi ? Alors que l'enjeu est important. Ce n'est pas habituel que dans l'Eglise des groupes cherchent à lier investissement financier avec Justice, Solidarité, Evangile.

Perspective d'avenir

Lors d'une rencontre de la CIDSE (Coopération internationale pour le développement et la Solidarité, alliance de 15 organisations catholiques d'Europe et d'Amérique du Nord oeuvrant pour le développement) un groupe de travail s'est constitué pour poursuivre une action auprès des industries extractives.

Ce groupe Européen regroupe le Secours Catholique, le CCFD, Ethique et Investissement (pour la France), Trocaire (Irlande), ECCR (Grande Bretagne) Cordaid (Pays-Bas), Etant donné l'impact des industries extractives sur l'environnement (politique, économique, naturel) des populations locales, un groupe de travail s'est monté pour mener une action directe auprès des entreprises concernées qui pourraient rejoindre des actions déjà menées telle celle de ECCR auprès de Shell.

Invitation

Sommes-nous concernés ? Pourquoi ? Comment?

Nous allons prochainement envoyer aux Congrégations un questionnaire qui permettra de savoir celles et ceux d'entre nous qui ont des placements financiers en France, de connaître la composition de ces investissements financiers ? Qui les gère ? Quels choix sont faits ou refusés dans ces placements ? Si vous êtes actionnaires de groupes pétroliers ?

Nous vous demandons d'accueillir ce questionnaire dans une volonté d'agir avec d'autres pour la Justice et la Paix. Nous souhaitons que vous le présentiez à vos responsables de Congrégations et Economes Générales ou provinciales et que vous soyez les bons intermédiaires entre nous et vos Congrégations ;

Nous souhaitons soutenir les démarches qui seront proposées au niveau Européen pour tenter d'influer sur des politiques qui actuellement entravent sérieusement la vie des populations des pays du Sud.

Si vous n'êtes pas encore adhérent à Ethique et Investissement n'hésitez pas à le devenir. Plus nous serons nombreux et conscients de ces enjeux, plus nous contribuerons à la venue d'un monde de justice et de Paix.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter

Association Ethique et Investissement

93, rue de Sèvres
75006 Paris

Téléphone : 01 45 49 84 41

Portable : 06 19 98 65 97

Email : ethinvest@tiscali.fr

A d h é s i o n

Complétez le formulaire suivant, puis après l'avoir imprimé, joindre un chèque (à l'ordre de l'association) d'un montant de :

- 40 € pour un particulier
- 100 € pour une congrégation religieuse
- 200 € pour un institutionnel

Retournez-le à l'adresse ci-dessus...

Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
Fax:	<input type="text"/>
Email :	<input type="text"/>
Fait à	<input type="text"/>
Le :	<input type="text"/>



La contribution des multinationales au développement des pays du Sud

Intervention de Cécile Renouard – 7/12/2006

Religieuse de l'Assomption, Enseignante en Philosophie morale et politique

Nous avons fait le choix de quelques extraits pour faciliter la lecture de ce document et vous donner envie d'en savoir plus... L'intervention complète de Cécile Renouard est disponible sur simple demande à c.vanvincq@ccfd.asso.fr.

Introduction : utopie et stratégies

(...) Le projet politique du développement durable à l'échelle internationale vise l'équité entre nos sociétés aujourd'hui et les générations futures (solidarités inter-générationnelle et intra-générationnelle). Cela rejoint fortement la perspective chrétienne d'humaniser la création et de travailler à l'avènement du Royaume de Dieu et de sa justice sur notre terre qui est la « demeure du salut »¹. Alors, pour entrer dans le vif du sujet, je voudrais évoquer la parabole paradoxale et énigmatique du gérant habile (*Luc 16, 1-13*) : Jésus fait le récit d'un gérant habile loué par son maître pour avoir assuré son avenir en facturant à la baisse ses débiteurs et en s'achetant ainsi leur reconnaissance. Cette parabole invite les fils de lumière à être aussi habiles pour le Royaume que les fils du monde (v8). Mais ce n'est pas une apologie de la malhonnêteté ! Elle se termine par l'injonction de choisir entre Dieu et Mammon, l'argent (v13), d'ordonner ses choix, de se déterminer.

Par analogie, le projet du développement durable a une double implication : il est une utopie, qui fait référence à des valeurs absolues (solidarité, justice, responsabilité...) et il invite à élaborer des stratégies pour incarner et mettre en œuvre ces valeurs. Comme utopie, il est l'expression de la recherche de la justice et la paix au niveau mondial. Comme stratégie, il invite à trouver les moyens qui motivent profondément les personnes et à être intelligent et créatif pour le Royaume. Nous devons donc prendre la mesure des choix qui s'imposent à nous : Quelles sont les idoles - Mammon – qui rendent difficiles la solidarité mondiale, la justice écologique et sociale ? Quelles sont les tensions portées par les entreprises multinationales aujourd'hui ? Comment tenir vis-à-vis d'elles la double perspective de l'utopie à tenir et des stratégies à établir ?

¹ Adolphe Gesché, *Dieu pour penser... le cosmos*, Cerf.

I

Les multinationales et le développement durable

Argument publicitaire ou outil de réforme ?

1 - Les accusations portées à l'encontre des multinationales

Une première critique concerne leur mode d'activité, leur stratégie économique.

- Lieux de pratiques frauduleuses à grande échelle, comme en témoignent certains scandales financiers (*Enron, Worldcom, Parmalat, Vivendi*) ;
- Responsables de désastres environnementaux et humains tels que l'explosion de l'usine chimique de *Union Carbide* à Bhopal en Inde, la vente par *Nestlé* de lait en poudre comme substitut au lait maternel pour les bébés en Afrique, provoquant des morts d'enfants en raison de la mauvaise qualité de l'eau.
- Coupables – ou accusées de complicité - de violations des droits de l'homme et d'exploitation : travail des enfants dans les usines de sous-traitants de Nike, complicité indirecte de Unocal et Total vis-à-vis de l'emploi de travailleurs forcés dans la construction d'un oléoduc en Birmanie
- Tendance au dumping social des entreprises dont les réglementations nationales sont peu contraignantes, en Chine par exemple, ou annulées dans les zones franches industrielles (...).
- Rémunérations exorbitantes des dirigeants² et croissance des hauts salaires beaucoup plus rapide que celle des ouvriers et employés.

Le domaine économique apparaît dès lors comme régi par la loi du marché et la loi du plus fort... Le capital des entreprises est concentré entre les mains d'un petit nombre de grands investisseurs (les fonds de pension, les fonds mutuels, SICAV en France, et les compagnies d'assurance). Total était détenu fin 2001 à 65% par des investisseurs étrangers, et Lafarge à 58,5%.

Les dirigeants veulent créer de la valeur avant tout pour les actionnaires. Pour obtenir des retours sur investissement plus rapides et plus élevés, on assiste de la part des entreprises à la recrudescence des fusions-acquisitions, au recentrage sur le *core business*, aux licenciements et à l'externalisation de certains services ou fonctions. De manière générale, vis à vis de l'avenir de la planète et de l'accroissement des inégalités dans les pays du Sud, les entreprises sont accusées d'être prédatrices, de piller les ressources des pays où elles sont implantées, de chercher par tous les moyens un profit qu'elles rapatrient ensuite dans les pays du Nord. Une entreprise comme Total fait 90% de ses profits hors de France, 55 % de ses salariés sont à l'étranger, mais elle ne redistribue hors de France que 10% seulement du profit. On peut estimer que ce groupe - comme les autres entreprises multinationales occidentales - utilise les bénéfices résultant de l'extraction dans les pays du Sud pour payer le gros de la masse salariale en Europe. Il leur est reproché par ailleurs de ne pas consacrer une part plus importante du profit à des dépenses de recherche et de formation dans les pays du Sud.

² Le *Nouvel Observateur* 30 nov-6 déc 2006 rapporte que la rémunération de Henri de Castries, pdt du directoire d'Axa est de 500 000 euros par an, plus une partie variable liée aux bénéfices et aux performances boursières de l'action, partie qui a triplé en 4 ans pour atteindre 2,5 millions d'euros et fin 2005 il détenait 5,6 millions d'options d'achat, représentant un capital de 170 millions d'euros. Le montant total provisionné par le groupe pour les cinq membres du directoire d'Axa atteint 29,4 millions d'euros, ce qui représente 40% de l'économie annuelle attendue du plan de délocalisation.

Une deuxième critique se rapporte à la mondialisation elle-même, dont les multinationales sont un signe emblématique.

(...) Cette critique est en même temps une critique du type de société que nous construisons, elle va au delà de la contestation du pouvoir des multinationales. Elle considère que les coûts portés par ce modèle de développement économique excèdent largement les bienfaits que l'on peut en tirer : les laissés pour compte seraient de plus en plus nombreux et le développement ne servirait surtout que les riches (...).

La troisième critique concerne les tentatives de réforme du système. Ses tenants contestent tout essai par les multinationales de s'engager en matière de Responsabilité Sociale ou de développement durable. Il s'agirait d'une concession faite à l'air du temps pour mieux continuer leur "business as usual".

Un certain type de critiques donne à penser que les grandes entreprises multinationales privées sont une cause essentielle, directement ou indirectement, du malheur d'une bonne partie de l'humanité.³ Cette vision, en mettant l'accent sur les symboles de la puissance économique capitaliste, insiste sur l'intérêt des entreprises multinationales à la croissance des échanges mondiaux et sur leur capacité à infléchir les règles du jeu en leur faveur, c'est à dire au profit de leurs actionnaires et de leurs dirigeants (...).

2 – Les multinationales et le développement durable

Les trois piliers du développement durable habituellement invoqués par les entreprises sont : le **pilier économique** (*Profit*) ; le **pilier social** (*People*) et le **pilier environnemental** (*Planet*). Dans les travaux préparatoires au sommet de Rio, deux autres piliers étaient envisagés : le **pilier spatial** concernant l'espace urbain et l'espace rural, les phénomènes d'urbanisation massive, l'enclavement de certaines zones rurales... ; et le **pilier culturel** concernant la diversité des systèmes de représentations, l'ethos propre aux différentes sociétés, les changements qui s'opèrent dans notre rapport au temps et à l'espace.

Le **pilier politique** doit nécessairement être considéré : les sociétés libérales sont issues d'une conception individualiste de la vie en société, basées sur une représentation contractualiste ; comment dans ce cadre penser des problèmes qui concernent à la fois tous les individus d'une société et l'ensemble de l'humanité ? Comment, par ailleurs, faire droit aux libertés individuelles tout en étant attentif aux membres plus défavorisés et vulnérables des sociétés ?

La notion de développement durable invite à une interrogation plus profonde qui est d'ordre **éthique et spirituel**. Quelle vision de l'homme et du vivre ensemble peuvent inspirer nos actions individuelles et collectives ? Quel monde voulons-nous construire ? Dans un monde interdépendant, quelles solidarités voulons-nous établir et renforcer ?

³ René Passet, *L'illusion néo-libérale*, Fayard, 2000, p.21.

Les différentes conditions d'un développement socialement durable

Bien-être et formes de pauvreté	Dimensions économique Monétaire	Dimensions économiques Conditions de vie	Dimension sociale	Dimension culturelle	Dimension politique	Dimension éthique
<i>Pauvreté d'accessibilité</i> manques et absence de satisfaction	Manque d'accès à l'emploi. Absence de revenu. Impossibilité d'acheter des produits.	Manque d'accès à la santé, à une alimentation équilibrée, à l'éducation, au logement, etc.	Exclusion sociale. Rupture du lien social. Problèmes de genre.	Refus identitaire. Déracinement. Culture non reconnue.	Absence de participation aux décisions. Impossibilité d'expression.	Absence de normes. Corruption. Violence. Valeurs niées.
<i>Pauvreté de potentialités</i> absence d'opportunités d'accumulation	Absence de capital physique (équipement, terrains, biens durables) et de capital financier (épargne, crédit)	Insuffisance de capital humain (peu d'éducation, mauvaise santé, faible espérance de vie)	Insuffisance de capital social (manque de cohésion sociale, relations insuffisantes)	Insuffisance de "capital culturel". Absence de fond culturel commun. Sous-culture.	Absence ou insuffisance de "pouvoir", de moyens d'expression, d'informations.	Insuffisance de normes ou valeurs partagées : "capital d'éthique" ou "symbolique"

Jean-Luc Dubois, in JUSTICE ET PAIX - FRANCE, *Notre mode de vie est-il durable ? Nouvel horizon de la responsabilité*, Karthala, 2005.

Les principes émanant d'instances internationales à l'attention des entreprises multinationales correspondent au projet du développement durable :

OIT, *Déclaration de principes tripartites sur les entreprises multinationales et la politique sociale*, 1977

ONU, *Global Compact*, 2000

OCDE, *Principes directeurs à l'intention des multinationales*, 2000

ONU, *Projet de normes sur les responsabilités des sociétés transnationales et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme*, 2003.

En France, la loi (art.116. 2001) oblige chaque société côtée à inclure un rapport sur le développement durable dans son rapport annuel.

Les thèmes du développement durable sur lesquels certaines entreprises s'engagent et sont surveillées dans leurs activités au Sud sont principalement :

- la préservation de l'environnement
- la bonne gouvernance : lutte contre la corruption, rémunération des dirigeants, fonctionnement du conseil d'administration...
- les conditions de travail : hygiène, santé, sécurité...
- les droits de l'homme : refus du travail des enfants, du travail forcé, non-discrimination
- les relations avec les sous-traitants, communautés locales...

Les mesures adoptées par les entreprises ne sont pas dénuées d'ambiguïté :

La première ambiguïté consisterait à faire du développement durable, essentiellement un concept de communication (comme l'atteste l'organigramme de certaines entreprises comme Unilever : une même direction s'occupe de la communication et du développement durable.

Une deuxième ambiguïté tient à ce que les entreprises raisonnant essentiellement en terme d'image se centrent sur les indicateurs du développement plutôt que sur le développement lui-même. Ainsi chez Michelin une baisse artificielle du taux d'accidents a été obtenue en incitant fortement les gens victimes d'un accident de travail, en France, à revenir sur leur lieu de travail sans travailler en étant rémunéré normalement.

Un troisième problème est la distance entre le déclaratif des entreprises et les possibilités ou la volonté de mise en œuvre des programmes appropriés : les politiques Santé-Sida de Lafarge en Afrique, annoncées et vantées en France sont peu appliquées sur le terrain.

Un quatrième difficulté consiste à avoir une approche très fragmentée des questions : chez Total aujourd'hui, on aborde les questions d'environnement d'un côté, les mesures santé et sécurité et les activités sociétales de l'autre.

La question est de savoir jusqu'où les normes et les engagements sont respectés et comment faire pour que les bonnes pratiques se généralisent et ne restent pas des exemples masquant une réalité nettement moins séduisante. Un manque existe en matière de suivi et de contrôle interne et externe.

La primauté de l'économie a des conséquences sur la manière de concevoir la responsabilité sociale de l'entreprise. Les débats sont ouverts autour de trois types de position :

- celle qui reconnaît à l'entreprise une seule obligation de profit⁴ (...).
- celle qui subordonne l'intérêt bien compris de l'entreprise à la mise en place de programmes de RSE⁵ : L'éthique des affaires défend l'idée que l'enjeu est bien de gagner, que le profit est l'objectif et le but de l'entreprise mais que tous les moyens ne sont pas bons pour cela. C'est la position utilitariste pour qui croissance économique, amélioration

⁴ Milton Friedman: "The social responsibility of business is to increase profits." (Sept 13, 1970, Interview with the New York Times Magazine). Peter Brabeck-Lethmathe, CEO de Nestlé: "Companies shouldn't feel obliged to give back to the community because they haven't taken anything away." (March 9, 2005).

⁵ Cf Robert Solomon et Kristin Hanson, *La morale en affaires, clé de la réussite* ; Damian Grace et Stephen Cohen, *Business Ethics*, Melbourne: Oxford University Press, 1995.

de la productivité, bien-être matériel et respect de règles morales se renforcent mutuellement. Cette éthique des affaires ne remet pas en cause le fonctionnement du système et s'appuie sur son efficacité (...).

- celle qui voit dans la RSE une partie intégrante de la fonction de l'entreprise : qui permet de repérer les tensions et de subordonner l'activité économique aux critères du développement durable : l'éthique des affaires nécessaire et insuffisante.

(...)

A ce stade, on peut donc défendre l'idée que la deuxième perspective, utilitariste – l'éthique des affaires ou éthique stratégique - n'est pas suffisante mais qu'elle peut représenter une étape utile en vue d'une transformation plus radicale des comportements individuels et collectifs. Tous ces éléments vont néanmoins dans le sens d'une intégration de contraintes non économiques dans le fonctionnement de l'entreprise. Au bout du compte, c'est la fonction même de l'entreprise - et du système économique - qui est interrogée, dans son rapport au politique et à la vie sociale.

II

Les responsabilités des multinationales pour le développement

1 - Responsabilité économique

Il convient de reconnaître le rôle spécifique de l'entreprise, laquelle naît pour répondre à un besoin, pour offrir un service, pour remplir une fonction dans l'existence humaine et dans la société. Le projet d'entreprise étant mené dans la durée, la recherche de la pérennité de l'entreprise justifie donc le profit comme moyen nécessaire pour remplir son objectif économique et social. Sont donc critiquables les positions qui réduisent la fonction de l'entreprise à la recherche du profit et de la création de valeur maximale pour les actionnaires. Ces derniers détiennent le capital mais non le travail : «L'entreprise n'étant pas un *objet de droit*, elle n'est pas susceptible d'être la *propriété* de qui que ce soit. Les actionnaires ... ne sont propriétaires que des *actions* ce qui est très différent.»⁶ L'entreprise n'existe pas et ne peut exister durablement sans l'utilité du besoin qui l'a fait naître. Le profit ne peut donc être justifié que comme moyen et non comme fin et la légitimité de la recherche par l'entreprise de sa survie ne se trouve que dans le caractère fécond de son activité pour et dans la société.

(...) Ce principe de la responsabilité économique de la firme, de son utilité sociale, permet de mettre en cause la légitimité d'un certain nombre d'activités nuisibles même si elles sont légales : l'industrie du tabac par exemple⁷...

⁶ Jean-Philippe Robé, *L'entreprise et le droit*, PUF, Que sais-je, 3442.

⁷ N. R. Goodwin and N. Passas, eds., *It's legal but it ain't right. Harmful social consequences of legal industries*, Univ of Michigan Press, 2004, pp.101-114. Le gain apparent pour le marché est lié à des dommages pour la société, qui constituent des externalités négatives non comptabilisées mais si considérables qu'elles pourraient remettre en cause l'activité elle-même. Ainsi, « 4 millions de personnes sont tuées par le tabac chaque année. Aux Etats Unis le coût des traitements liés à l'industrie du tabac est de 50 milliards \$ par an, et ...ces externalités financières dépassent les profits de toute l'industrie. »

2 - Responsabilité sociale

Qualité de vie des salariés : conditions de travail, dialogue interculturel, diversité, formation professionnelle et accompagnement des licenciements

(...) Cette responsabilité admet des niveaux différents : négativement, elle consiste à empêcher que l'être humain soit considéré comme un simple moyen, un outil de production, et soit aliéné. Positivement, elle concerne au minimum le respect des réglementations locales et internationales, lequel, référé aux droits de l'homme et aux approches par les capacités, constitue ainsi un instrument critique tant pour l'entreprise elle-même vis à vis de ses propres agissements que pour les salariés vis à vis de leur propre culture (...).

Un problème majeur concerne la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de l'avenir des salariés : il existe, chez beaucoup d'entreprises multinationales centrées sur le court terme, une absence d'anticipation. Un bon exemple est celui de l'avenir des *pluckers* d'Unilever au Kenya. 20 000 cueilleurs de thé non qualifiés font vivre plus de 100 000 personnes, aussi longtemps que la cueillette n'est pas mécanisée, ce qui devrait se produire d'ici quelques années. Pour l'instant, si l'entreprise assure de relativement bonnes conditions de travail et de vie à ses employés, elle n'anticipe en rien le désastre social résultant des licenciements auxquels elle sera conduite.

D'autre part, est largement ignorée la tendance actuelle à une réduction croissante des effectifs et au recours massif à des sous-traitants, qui engagent leurs travailleurs avec des conditions de salaires, de travail et de protection sociale bien inférieures à celles des grandes entreprises. Une action significative des entreprises à l'égard des sous-traitants pourrait permettre de tester leur contribution au développement socio-économique local ; il s'agirait d'évaluer précisément, dans chaque contexte : la nature des relations avec les sous-traitants et leur caractère durable, la contribution possible à des formations pour le personnel, et la pression à exercer sur les employeurs pour l'amélioration des standards sociaux.

3 - Responsabilité sociétale

Gestion des effets sur les fournisseurs, clients, sous-traitants, gestion de l'impact sociétal, renforcement institutionnel.

La responsabilité sociétale de l'entreprise porte tant sur les liens qu'elle entretient avec tous ceux qui sont concernés par son activité que sur leurs conséquences.

L'exemple de l'industrie pétrolière au Nigéria

Quelle est la part de responsabilité que l'industrie pétrolière devrait assumer vis-à-vis de la déstructuration du tissu socio-économique local ? (...) Très peu d'emplois qualifiés ont été octroyés au fil des ans par les entreprises aux personnes issues de la région, faute de qualification de leur part ; peu de contrats ont également été passés par les entreprises avec des sous-traitants locaux et peu de programmes ou de soutien à des programmes de formation professionnelle ont été mis en oeuvre ; en revanche, des relations de marchandage et de clientélisme sont allées croissant avec les tribus locales, en exacerbant les différences entre les *oil-producing* et les *non-oil producing communities* et donc les rivalités ethniques et en suscitant une politisation croissante des revendications....

4 - Responsabilité politique

Enjeux de gouvernance, lutte contre la corruption, droits de l'homme... Rôle politique des entreprises vis-à-vis des pays hôtes...

(...): Le Nigéria est le 6^{ème} producteur et exportateur de pétrole. 60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les institutions politiques nigérianes sont largement corrompues et l'argent versé par les multinationales sous formes d'impôts n'atteint pas la majeure partie de la population. Les compagnies pétrolières font l'objet d'une violence qui est en réalité aussi dirigée contre les pouvoirs publics corrompus. Les entreprises ont laissé s'installer une situation délétère, en se contentant de gérer au coup par coup les problèmes et revendications des communautés sans se soucier du développement réel des populations.

Au Nigéria, les compagnies pétrolières étrangères sont par ailleurs accusées de complicité avec l'armée fédérale et le pouvoir politique : elles passent des accords avec le gouvernement pour l'attribution de licences de prospection et de contrats et payent des militaires pour assurer la sécurité de leurs installations ; elles seraient ainsi en mesure d'attiser indirectement des conflits ethniques (...).

(...) En définitive, la question revient à évaluer pour qui et pour quoi l'activité est déployée. S'il s'agit de prendre en compte l'intérêt des employés, et la cause des communautés locales, et pas seulement celui des actionnaires du Nord, l'entreprise a un rôle à jouer en l'absence de dispositif réglementaires national et international suffisants.

(...).

5 - Responsabilité surrogatoire et extraordinaire

Philanthropie et urgence.

L'entreprise peut avoir à porter assistance en cas de catastrophe naturelle ou humaine, même si elle n'est pas responsable ou directement concernée par les dommages causés. Cette responsabilité extraordinaire de l'entreprise en cas d'urgence alors que la vie de personnes humaines est en danger répond aux principes du *Kew Garden*⁸, selon lesquels un agent a une responsabilité positive à l'égard de situations qu'il n'a pas causées, si quatre conditions sont remplies : un besoin critique, être à proximité du besoin, avoir la capacité de répondre, être le dernier recours de qui l'aide peut être attendue.

(...)

Des modèles paternalistes à une contribution au développement participatif

La démarche classique, à propos de l'engagement des entreprises contre la pauvreté et pour le développement des populations locales, prend souvent une forme de paternalisme. Selon le modèle encore dominant (anglo-saxon) du rôle de l'entreprise. Cela se traduit par le financement d'actions charitables dans les communautés : Unilever au Kenya (le patron des plantations de Kericho se définit lui-même comme exerçant le quasi-rôle de maire de la ville) et au Nigéria (les pompes financées par l'entreprise dans les villages proches de l'usine ne fonctionnent pas ou mal, faute de formation et de responsabilisation des communautés pour l'entretenir le matériel).

⁸ John Simon, Charles Powers and Jon Gunnemann, *The ethical investor : Universities and Corporate Responsibility*, New Haven : Yale University Press, 1972

III

La société civile et les multinationales

(...)

1 - Inciter et contraindre

Participer à l'élaboration de normes plus équitables, avec d'autres.

Quelle démocratie pour quel contexte et quelle organisation mondiale adaptée ? Le champ est immense ; il concerne les moyens d'une revitalisation des structures de participation et de décision collective, en prenant en compte l'histoire des institutions des pays. Une telle perspective implique dès lors la mise en place de structures et de normes à l'échelle mondiale qui ne soient pas au pur avantage des puissants. De fait, les structures actuelles sont souvent le produit de rapports de force à l'avantage des autorités de marché, à côté des autorités morales (comme les ONG) sans oublier l'influence de pouvoirs illicites (réseaux mafieux). (...)

Le Global Compact de l'ONU

Un certain nombre de multinationales (plus de 3 000 en 2006) ont adhéré au Pacte Mondial, initiative lancée par Kofi Annan en 2000, qui repose sur un engagement volontaire de l'entreprise autour de 10 principes. (...) L'initiative est sous-tendue par une conception très claire des relations entre entreprises et société et la nécessaire dépendance de l'économie à l'égard d'un projet social : il s'agit de redéfinir le contrat social et moral entre monde de l'entreprise et société. La société donne à l'entreprise son permis d'opérer. Il faut donc comprendre l'économie comme un sous-système du système complexe qu'est la société. Le développement des partenariats entre différentes ONG ou organisations internationales (souvent des émanations de l'ONU) et les entreprises (par exemple, Lafarge avec WWF et Care, Total avec Pro-Natura et CDA au Nigéria, Michelin avec Pro-Natura et les pétroliers au Nigéria) est intéressant, il permet un certain droit de regard sur l'impact des activités de l'entreprise. Mais il peut aussi se révéler tout à fait ambigu : il accroît les risques que l'entreprise crédibilise son image par son adhésion à un mouvement (comme le Global Compact) sans qu'un contrôle rigoureux ne soit effectué quant à la mise en œuvre des normes.⁹ Par ailleurs, l'intégration d'une préoccupation environnementale, sociale et sociétale peut être biaisée quand les ONG sont financées directement par les entreprises. Il faudrait donc favoriser aussi des structures d'audit et de réglementation externes d'une part, et le travail d'ONG extérieures indépendantes d'autre part.

2 - Participer à des actions de plaidoyer

Et... de suivi des activités des grands groupes sur le terrain. (...)

3- Former les élites à la responsabilité pour une approche positive de la limite

(...) Le facteur humain, la qualité humaine des dirigeants, leur souci de l'engagement social et sociétal, est un facteur clé dans la manière qu'ont les entreprises de s'engager dans ce mouvement ; cela dit aussi quelque chose du rapport des structures aux personnes qui les animent. Les normes sont utiles et sans doute indispensables, y compris dans leur caractère contraignant, pour faire avancer les choses. Mais toutes les normes seront insuffisantes si elles ne vont pas de pair avec un changement d'état d'esprit, une volonté de les appliquer. Cela pose la question de la formation intellectuelle, morale voire spirituelle des dirigeants qui rendront possible la réinscription de la vie économique dans une perspective sociale.

⁹ cf. Judith Richter, IBFAN/GIFA, janvier 2003, 'We the people' or 'we the corporations' ? Critical reflections on UN-business 'partnerships', www.ibfan.org/english/pdfs/wethepeoples.pdf.

Conclusion **Prophète, Roi et Prêtre**

Prophète *Dénoncer*

L'utopie, comme le souligne le scientifique Théodore Monod, ce n'est pas l'irréalisable, c'est l'irréalisé, ce qui n'est pas encore mais pourrait être¹⁰. Le discours utopique vient casser le discours dominant toujours susceptible d'endormir nos consciences, ou de justifier la passivité ou le maintien du statu quo.

Cette conception d'un idéal à viser pour l'humanité est convergente avec la perspective chrétienne du « développement de tout l'homme et de tous les hommes » (*Populorum Progressio*, 1967) où s'associent combat pour la justice, lutte contre la misère et l'exclusion, respect de la création, recherche de la paix et de la liberté dans l'équité. La figure prophétique manifeste cette tension vers l'horizon du Royaume.

Roi *Travailler de l'intérieur à transformer les structures et sensibiliser les personnes*

La stratégie est le chemin qui sépare le 'déjà là' du 'pas encore' du Royaume ; il s'agit de moyens politiques à prendre dans la limite des possibilités humaines : la réforme progressive est chemin vers le changement des mentalités, chemin de conversion ; il s'agit simultanément de faire droit à l'expérience spirituelle comme source de créativité et d'engagement passionné pour le Royaume de Dieu et sa justice. La figure royale marque ce consentement à la finitude et cette recherche patiente d'un chemin de vie dans le clair obscur de la condition humaine.

Le défi actuel réside dans un équilibre (...) à trouver à l'intérieur de chaque société et entre les sociétés, équilibre toujours instable : si le discours altermondialiste relève de l'utopie, au risque d'en rester parfois à la dénonciation ou au rêve, il ouvre un espace de possibles à oser au cœur de la cité. Il impose cependant de prendre acte de la complexité des situations, de l'impossible transparence de la société, du caractère insuffisant des seules bonnes intentions, de la faiblesse de la volonté et de la fragilité de tous les engagements humains ; dès lors l'inspiration de l'Évangile et l'appui sur Celui qui est le roc peuvent éclairer et affermir nos choix pour d'autres styles de vie.

Prêtre *Célébrer*

Favoriser le détachement, la gratuité, la reconnaissance à l'égard du don, et accepter le prix à payer : Mystère Pascal.

¹⁰ Théodore Monod, *Terre et ciel*, entretiens avec Sylvain Estibal, Actes Sud, 1997, 320p.

Des attitudes spirituelles sont en harmonie avec les exigences du développement durable, comme celle du détachement, ou ce que JB de Foucauld appelle l'abondance frugale :

- se dégager de ce qui n'est pas essentiel, pour offrir des espaces de partage : partage de nos ressources de toutes sortes ; transformer nos styles de vie, nos modes de consommation, en vue d'une justice écologique et sociale (participation à des actions de solidarité Nord-Sud, lutte contre le gaspillage alimentaire, réflexion sur la consommation responsable (quels types de produits acheter ; pourquoi, comment et dans quelles limites acheter ; le rôle des marques), apprentissage d'économies d'eau et d'énergie, réflexion sur les cadeaux et les loisirs, expérience de vivre des vacances autrement...
- se dégager de sa seule perspective pour adopter aussi celle des autres et tenter de tracer des chemins de vie pour tous ; dans tout projet de développement et toute relation éducative, s'effacer pour laisser être ; former des leaders qui sachent s'engager en donnant l'exemple d'une cohérence de vie et en exerçant leur pouvoir comme un service.
- consentir au prix à payer (à la suite du Christ) : devant l'urgence et l'importance des choix à faire, tenter de se détacher radicalement (dans une attitude pascale). Inviter les personnes avec lesquelles nous vivons et travaillons à entrer dans une expérience (spirituelle) profonde ; développer une pédagogie du désir, le désir de se donner pour des fins plus hautes que soi.

Sommes-nous loin des investissements et du plaidoyer ? Toutes les actions menées à l'intérieur comme à l'extérieur des grandes entreprises convergent : il s'agit bien de promouvoir une économie à visée humaine à distance de la lamentation et de la justification. Il y a des tensions à repérer, des choix à opérer, sans doute aussi des compromis à faire sans compromissions ; aiguïser le sens de l'urgence mais aussi l'habileté et la patience dans la durée...

•

Epargne solidaire - Epargne éthique

Donnez du sens à votre argent



Présentation de Julie Stoll le 7 décembre 2006
Direction Relations Donateurs et Grand Public du CCFD

Epargne Solidaire et Epargne Ethique : deux démarches complémentaires pour donner du sens à son argent

Pour ceux qui ont la conviction que l'économie est un moyen et non une fin en soi, la question de l'utilisation de leur épargne ou de leur investissement est cruciale. Les produits d'épargne solidaire et d'épargne éthique sont des réponses à ceux qui se demandent « à quoi sert mon argent ? ». Investir solidaire ou investir éthique sont deux moyens d'agir en acteur économique responsable, de participer au financement d'un système économique plus juste au service des sociétés humaines, de donner du sens à son argent.

I L'épargne solidaire

De quoi s'agit-il ?

Les produits d'épargne solidaire apportent des financements qui répondent aux besoins de financement des projets solidaires, non satisfaits par le marché. Un produit d'épargne solidaire se distingue d'un produit d'épargne classique par l'incorporation d'un mécanisme de solidarité. Il existe deux mécanismes de solidarité :

- Soit une partie de votre épargne va être investie dans des projets solidaires. On parle de produit d'investissement solidaire
- Soit vous partagez les revenus de votre produit d'épargne pour soutenir un projet solidaire. On parle de produit de partage. C'est le cas des trois produits d'épargne solidaire proposés par le CCFD : pour chacun d'entre eux, les souscripteurs s'engagent à reverser sous forme de don une partie des revenus tirés de leur épargne pour financer des projets solidaires.

L'épargne solidaire répond également à un besoin de transparence des épargnants sur l'utilisation faite de leur épargne. L'épargne solidaire leur permet de diriger leurs choix d'investissements, non plus en vertu de principes uniquement financiers, mais également en fonction de critères éthiques (adéquation entre leurs valeurs morales et leurs actes) et de solidarité (altruiste ou citoyenne).

Les produits d'épargne solidaire sont-ils rentables ?

En général, si l'on compare des placements de nature équivalente, le souscripteur gagne un peu moins avec l'épargne solidaire soit parce qu'il donne une partie du rendement, soit parce qu'une partie de son capital est investie sur des projets dont la rentabilité économique est faible. Les épargnants font un geste solidaire en choisissant une forme d'épargne qui va avoir une utilité sociale forte. L'épargne solidaire est une forme d'engagement solidaire au même titre que la consommation équitable, le bénévolat, la militance, le don...

Dans le cas notamment des produits financiers de partage, il faut ajouter les avantages fiscaux dont l'épargnant bénéficie. Avec ces éléments, les rendements financiers des produits d'épargne solidaire sont satisfaisants.

Comment reconnaître un produit d'épargne solidaire ?

Depuis 1997, le label Finansol distingue les produits d'épargne solidaire des produits d'épargne classique. Le label Finansol vise à donner une garantie de transparence, d'éthique et de solidarité aux produits d'épargne qu'il distingue. Finansol applique des critères strictes pour accorder son label : les produits labélisés doivent répondre à la fois à des critères de solidarité et de transparence sur l'utilisation des fonds.

Critères de Solidarité : Pour recevoir le label Finansol, l'épargne doit remplir au moins l'un des deux critères de solidarité suivants :

- L'encours de l'épargne finance des projets solidaires : au moins 5% à 10 % de l'épargne collectée finance des activités solidaires.
- Les revenus de l'épargne financent des projets solidaires :
Au moins 25 % du revenu ou de la performance de l'épargne est versé sous forme de don à des organismes solidaires (ONG, associations...).

Critères de transparence et d'information : Pour recevoir le label Finansol, l'organisme gestionnaire de l'épargne doit mettre en œuvre les deux points suivants :

- Le bulletin de souscription doit présenter clairement le caractère solidaire de l'épargne.
- Une information doit parvenir aux souscripteurs sur l'utilisation solidaire qui a été faite des fonds.

Comment est utilisée l'épargne solidaire ?

En France :

- 40% des financements servent à financer des activités d'insertion par l'économie, souvent de chômeurs de longue durée.
- 40% sont utilisés pour le logement social (ainsi plus de 6000 personnes ont pu être relogées)
- 15% financent la création d'entreprises dans le secteur de l'environnement ou le secteur culturel
- 5% bénéficient aux activités de commerce équitable.

Au niveau des actions de solidarité Nord-Sud financées par l'épargne solidaire de partage, c'est plus de 4 millions de microcrédits qui ont été accordés dans les pays du sud et de d'Europe de l'est.

II

L'épargne éthique ou l'investissement socialement responsable

Contrairement à l'épargne solidaire qui appuie des initiatives économiques qui ne trouvent pas de financement dans les circuits financiers classiques, l'épargne éthique ou l'ISR privilégie l'investissement en action dans des entreprises classiques (multinationales) en utilisant des critères de sélection sur les performances à la fois financières, sociale et environnementale.

Il n'y a pas d'entreprise purement éthique ou 100% socialement responsable. L'ISR est donc une approche comparative, relatives qui agrège différents critères et sélectionne avec attention, en fonction des critères éthiques choisis, les titres qui vont composer son portefeuille d'actions. Ce qui fait la différence entre les fonds éthiques proposés c'est le degré de sélectivité. Ce n'est pas la même chose de dire, « on n'investit pas dans les 25% des entreprises les moins bien notées », et « on n'investit uniquement dans les 25% les mieux notées ».

Comment mesurer la performance relative des entreprises ?

Plusieurs sources d'informations existent pour évaluer les comportements extra-financiers des entreprises. De plus en plus d'agences de notation sociétale, comme Vigéo¹¹, voient le jour et développent des méthodes d'analyse de plus en plus poussées. Ces agences de notation évaluent et notent les entreprises dans de multiples domaines : la responsabilité sociale et environnementale, la gouvernance des entreprises, la qualité des relations avec les fournisseurs, etc.

Les banques et les établissements de gestion se dotent également petit à petit d'équipes dédiées à l'investissement socialement responsable pour parfaire l'information disponible sur les entreprises.

Enfin, les entreprises elles même, sous la pression des différents acteurs publient aujourd'hui plus d'informations sur leurs indicateurs sociaux et environnementaux.

L'investissement socialement responsable est-il moins rentable que l'investissement classique ?

L'observation statistique de la performance des fonds éthiques, lorsque le recul est suffisant pour la rendre possible, ne montre pas une rentabilité différente du reste du marché. L'approche socialement responsable permet justement de mieux prendre en compte le potentiel de valorisation à long terme des entreprises. Les pratiques de responsabilité sociale ou environnemental peuvent même avoir des effets directs positifs sur la rentabilité de ces entreprises : ex réduction des consommations d'énergie, diminution de la pollution et donc des coûts de traitement des déchets, meilleur niveau de formation du personnel ... Ces pratiques responsables peuvent également avoir des effets indirects positifs : réputation de la marque, adhésion des salariés aux valeurs de l'entreprise...

¹¹ Agence de notation des Entreprises

Epargne solidaire - Epargne éthique : les produits financiers de partage du CCFD

L'épargne solidaire, un outil au service du développement

« Aussi crucial que l'accès à l'eau ou à la terre, l'accès aux finances est pour les plus pauvres une des premières conditions d'un développement à long terme, un moyen pour eux de retrouver leur dignité, d'être les acteurs et entrepreneurs de leur vie... » - Jean-Marie Fardeau, Secrétaire général du CCFD

Dans les pays en voie de développement, les « entrepreneurs locaux » sont souvent confrontés à un problème permanent : l'impossibilité d'avoir accès aux circuits bancaires traditionnels pour financer leurs initiatives. C'est en partant de ce constat que le CCFD a créé, dès 1983, le 1^{er} fonds commun de placement de partage, « Faim & Développement » (géré par le Crédit Coopératif) qui permet de nouer de nouveaux liens de solidarité entre donateurs du Nord et entrepreneurs du Sud. Le principe est simple, le souscripteur accepte de céder une part des revenus du fonds au profit du CCFD, lui permettant ainsi de financer des actions de micro-crédits.

Après la création du Fonds commun de placement de partage « Faim & Développement », le CCFD créé en 1992 un second produit, la Sicav Eurco Solidarité (géré par le Crédit Agricole) dont les revenus partagés sont consacrés au financement d'activités génératrices de revenus pour lutter contre l'exclusion en France et en Europe centrale.

Pour continuer à mobiliser de nouvelles ressources et renforcer la solidarité avec les plus démunis, tout en incitant les entreprises à adopter une démarche fondée sur le respect de valeurs défendues par le CCFD, un troisième produit financier est créé en 2000, le FCP Ethique et Partage-CCFD (géré par Meeschaert)

Avec ces trois produits, le CCFD est aujourd'hui le premier organisme en France mobilisant l'épargne solidaire de partage.

Le Fonds commun de placement « Faim et Développement »

Créé en 1983 par le CCFD, Faim et développement est le premier FCP de partage en France. L'encours du FCP, géré par le Crédit Coopératif, s'élève aujourd'hui à plus de 50 millions d'euros.

Depuis sa création, Faim et développement a reversé plus de 18 millions d'euros de dons au CCFD. En 2005, 859 000 euros ont été reversés. Grâce aux revenus partagés du fonds, le CCFD soutient l'activité de la SIDI (Société d'investissement et de développement international), structure créée par le CCFD spécialisée dans la micro-finance.

La SIDI est une société spécialisée dans l'appui financier et technique à des structures financières de proximité de crédit à la micro entreprise.

L'objectif est de promouvoir des initiatives économiques pérennes et de favoriser la mise en place d'un tissu économique et social, facteur de développement durable. Des milliers d'hommes et de femmes exclus des circuits bancaires traditionnels peuvent ainsi créer leur propre entreprise, développer des activités génératrices de revenus et bâtir leur avenir.

Exemples d'initiatives de micro-finance soutenus grâce aux dons issus du partage du FCP « Faim et Développement » :

Au Cambodge, pays où le système bancaire est encore peu développé, les pauvres non solvables n'ont pas accès aux finances. Grâce aux revenus du fonds Faim & Développement, le CCFD, via la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement), soutient l'association **Amret**, un des principaux réseaux de micro-crédit du pays qui compte 100 000 emprunteurs, parmi les personnes les plus pauvres vivant en milieu rural et plus de 235 salariés.

Au Pérou, ce sont plus de 7 000 membres d'organisations paysannes qui ont bénéficié de prêts pour le financement de la production et de la commercialisation de café biologique haut de gamme pour le marché du commerce équitable grâce à la **Cooperativa Agraria Cafetalera La Florida**, coopérative soutenue par le CCFD, via la SIDI.

Qui peut souscrire ?

Ce produit est ouvert à toutes personnes (morales ou physiques).

Où s'informer ?

Pour tout renseignement complémentaire sur le FCP Faim et Développement, il faut s'adresser au CCFD, en contactant :

Julie Stoll, 4 – rue Jean Lantier – 75001 PARIS
j.stoll@ccfd.asso.fr ou par téléphone : 01 44 82 80 12

ou au Crédit coopératif, gestionnaire du FCP Faim & Développement
N° Azur : 08 10 63 44 44 – www.credit-cooperatif.coop – coopafil@coopanet.com

Le fonds commun de placement de partage Faim et Développement a le label Finansol, gage d'épargne solidaire et de transparence.



La SICAV « Eurco solidarité »

Cette Sicav a été créée en 1992 à l'initiative du CCFD et du Crédit Lyonnais, avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations, du Crédit coopératif et de Dexia. Il s'agit d'un fonds de partage dédié à la lutte contre l'exclusion en France et dans les pays d'Europe centrale et orientale. L'encours actuel du fonds est de 35 millions d'euros.

Désormais géré par Crédit agricole Asset Management, le portefeuille de cette Sicav à objectif humanitaire est essentiellement investi en obligations libellées en euros. La moitié des revenus est capitalisée pour l'épargnant, tandis que l'autre partie est distribuée au CCFD. La Sicav privilégie la sécurité et la rentabilité.

Parmi le millier de souscripteurs on dénombre une majorité de personnes physiques et 20% de personnes morales (congrégations religieuses, comités d'entreprise).

A la fin de l'exercice 2005, la Sicav a rétrocédé 872 000 euros au CCFD.
Au total, le CCFD a reçu près de 8 millions d'euros depuis l'origine du fonds.

Exemples de projets financés grâce aux ressources générées par la Sicav Eurco solidarité

En Europe Centrale et orientale : En Arménie, l'association **Herine** soutient deux villages isolés en finançant les activités agricoles de la population : participation aux frais d'investissements en matériel (frigorifique pour la production de fruits secs, avicole pour la création d'un élevage, etc.).

En France : L'association **France Active** appuie les demandeurs d'emploi porteurs d'un projet d'entreprise, ainsi que les personnes ou associations qui mettent en place des services sociaux de proximité et d'aide au financement (garantie bancaire, apport en fonds propres, etc....).

Qui peut souscrire ?

Ce produit est ouvert à toutes personnes morales ou physiques.

Où s'informer ?

Pour tout renseignement complémentaire sur la Sicav Eurco Solidarité, il faut s'adresser au CCFD, en contactant :

Julie Stoll, 4 – rue Jean Lantier – 75001 PARIS
j.stoll@ccfd.asso.fr ou par téléphone : 01 44 82 80 12

La SICAV Eurco Solidarité a le label Finansol, gage d'épargne solidaire et transparence.



Le fonds commun de placement « Ethique & Partage - CCFD »

Pour concilier éthique et solidarité avec les plus démunis, Le CCFD a créé en 2000, avec l'appui de congrégations religieuses, un nouveau produit financier de partage, le FCP Ethique & partage – CCFD. Au delà de la solidarité avec les populations les plus démunies, ce produit entend inciter les entreprises à adopter une démarche fondée sur le respect de ces valeurs.

Ethique & Partage – CCFD concilie deux démarches :

Une démarche éthique

Le portefeuille de ce fonds commun de placement (FCP) est constitué essentiellement d'actions de sociétés de la Communauté Européenne cotées sur des places boursières dont le comportement global répond à des critères éthiques précis.

Une démarche de partage

En fonction du résultat du fonds, les souscripteurs s'engagent à faire don au CCFD de 100% des dividendes. Ces dons donnent droit à une déduction fiscale de 66% de leur montant. Les souscripteurs conservent les plus-values éventuelles de leurs parts. Les dons sont utilisés par le CCFD pour financer les actions de ses partenaires, notamment dans le domaine de la création d'activités génératrices de revenus et du microcrédit. La conjugaison de ces deux critères « éthique et solidarité » au sein d'un même produit financier est un fait récent et novateur en France.

Des critères de sélection rigoureux

Le CCFD utilise des critères de sélection rigoureux. La grande originalité d'Ethique & Partage reste dans le choix des entreprises composant le FCP. Le fonds est composé de titres s'appuyant sur des critères financiers classiques de rendement, de sécurité et de diversification. Il s'appuie aussi sur des indicateurs éthiques d'évaluation des entreprises, établis par le CCFD en concertation avec Meeschaert Asset Management et vérifiés par un organisme indépendant : Vigéo. Les indicateurs retenus sont conformes aux valeurs défendues par le CCFD. Sont donc exclus du portefeuille du fonds toute société dont les activités s'exercent dans les domaines suivants : l'armement, le tabac, l'alcool, la pornographie/prostitution, la drogue, les OGM à but non thérapeutique, les jeux d'argent. Ainsi que les entreprises pratiquant : le travail des enfants non conforme aux normes de l'OIT (Organisation internationale du travail), la discrimination raciale.

Les principaux critères retenus par le CCFD :

- **L'environnement et le développement durable** : respect de la législation sur l'environnement, économies d'énergie, certification ISO, labels...,
- **La responsabilité sociale et la gestion du personnel** : recrutement, rémunération, formation, prévention des accidents du travail, égalité homme/femme... notamment dans les pays du sud,
- **Les politiques et les stratégies de l'entreprise** : charte d'entreprise, mode de management...
- **La gouvernance d'entreprise** : la structure de l'actionnariat, le fonctionnement du CA...
- **L'engagement dans la société civile** : aide aux associations de solidarité internationale, fondations...
- **La prise en compte des populations locales** (formation, contribution au développement local dans les pays du sud...)
- **La communication** : transparence, type de publicité...
- **Les activités commerciales** : relations clients et fournisseurs, traitement de la concurrence...

Cette démarche éthique est en phase et en cohérence avec les activités du CCFD. Elle tire ses fondements des études menées par l'association, en lien avec ses partenaires du Sud, sur les thèmes prioritaires du CCFD, tels que la lutte contre la faim – souveraineté alimentaire – l'impact des entreprises sur les pays du Sud, la paix et la défense des droits humains...

Qui peut souscrire ?

Ce produit est ouvert à toutes personnes (morales ou physiques) qui se reconnaissent dans les choix éthiques du CCFD et qui les partagent. Le montant minimal de la première souscription est de 1000 €.

Où s'informer ?

Pour tout renseignement complémentaire sur le fonds commun de placement de partage Ethique et Partage – CCFD, il faut s'adresser au CCFD, en contactant :

Julie Stoll, 4 – rue Jean Lantier – 75001 PARIS –
j.stoll@ccfd.asso.fr ou par téléphone : 01 44 82 80 12

ou à Meeschaert Gestion Privée – 12, Rond-Point des Champs-Élysées – 75008 PARIS

Le fonds commun de placement de partage Ethique et Partage a le label Finansol, gage d'épargne solidaire et de transparence.



DOCUMENTS DISPONIBLES SUR SIMPLE DEMANDE

2003-2004

Vivre pauvre dans le monde d'aujourd'hui
Vers une plus grande simplicité de vie

2004-2005

Le partage et le don
Vers une Ethique du don

2004-2005

Les relations Nord/Sud dans les congrégations
Vers une plus grande autonomie

2005-2006

Les religieux, les investissements et le plaidoyer
Rencontre du 7 décembre 2006

2005-2006 (à paraître en 2007)

Le financement de projets et le partenariat Ccfd/congrégations
*Mission et Développement - **Une politique de congrégation***

Ces documents peuvent être envoyés en fichiers électroniques

Adresse électronique.....

Nom et prénom et fonction

Congrégation..... Code CSM.....

A défaut par la poste à l'adresse suivante.....